

REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 DECEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Le Bureau communautaire s'est réuni le mardi 06 décembre 2022, à dix-huit heures, à la salle des Climats de Bourgogne à Gevrey-Chambertin et a examiné les délibérations suivantes :

B/22/110	Autorisation de signature de la convention de participation à l'inter CLE Ouche-Vouge 2023.
B/22/111	Déchets – Fonds de concours pour travaux de la route d'accès à la déchèterie de Flagey-Echezeaux.
B/22/112	Autorisation de signature d'un avenant de prolongation du contrat CAP 100% Côte-d'Or.
B/22/113	Travaux salle omnisports à Nuits-Saint-Georges – Modification n°1 au lot n°1 du marché de travaux attribué à MG PARQUETS.
B/22/114	Sollicitation d'une aide financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le festival Voir un Petit Court.
B/22/115	Mise en place du service de « suivi du management de l'énergie (SME) » avec le SICECO.
B/22/116	Délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude de pré-programmation pour le projet de construction d'un pôle scolaire/périscolaire sur le regroupement de Barges/Saulon-la-Chapelle.
B/22/117	Direction financière – Convention de mise à disposition de service avec l'AFR d'Argilly.
B/22/118	Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.
B/22/119	Budget Eau Régie – Admission en non-valeur des créances d'eau potable.

Liste affichée le 16 décembre 2022.

Le Président,



Pascal GRAPPIN